

A qui s'en tient aux aspects de surface de la vie politique et économique du Maroc, tout semble aller pour le mieux pour la classe dirigeante de notre pays.

La liquidation des réseaux se rattachant à l'aile blanquiste des des politiciens petit-bourgeois, la déconfiture de ceux-ci, la répression sur le mouvement étudiant et lycéen, les arrestations de militants marxistes-léninistes, la répression systématique de toute grève ouvrière et de toute lutte paysanne, permettent à notre classe dirigeante et à ceux de ses supports impérialistes qui ont lié leurs intérêts à la survie de la structure monarchique de cette classe, de prendre du souffle, de retrouver leur assurance.

De façon parfaitement parallèle à la consolidation de la classe dirigeante française dans sa base impérialiste, une phase plus avancée de la mainmise économique de notre classe dirigeante et de ses tuteurs impérialistes sur notre pays est mise en place.

Les deux opérations, dites de « marocanisation du secteur tertiaire » et de « nouveaux codes des investissements » représentent, s'intégrant dans le lancement du nouveau plan quinquennal 1973-77, le passage actif à la réalisation de cette nouvelle phase.

Nous examinerons successivement (1) :

- I. — L'opération Marocanisation : Etape nouvelle de la fusion de la classe dirigeante et de l'impérialisme français.
 - A) Les dispositions légales relatives à la marocanisation.
 - B) Y a-t-il possibilité de structuration d'une classe moyenne et d'un capitalisme national ?
- II. — Le développement du carcan comprador sur l'économie marocaine et l'accélération de la désarticulation néo-coloniale.
- III. — L'insertion de cette accélération dans l'étape historique de liquidation de l'impérialisme à l'échelle mondiale.
- IV. — Vers une phase supérieure de l'antagonisme classes nationales-carcan comprador et de l'approfondissement des contradictions au sein de l'ennemi.

(1) L'étude actuelle porte sur le chapitre I.

L'OPERATION MAROCANISATION

ETAPE NOUVELLE DE LA FUSION DE LA CLASSE DIRIGEANTE ET L'IMPERIALISME FRANÇAIS

A) Les dispositions légales relatives à la marocanisation

1) Les secteurs concernés

Le projet de marocanisation du secteur tertiaire avait été annoncé par Hassan dès son discours du 3 mars 1972 dans le même style pompeux avec lequel il avait fait part en 1964 de l'inspiration qui l'avait frappé pour la construction du barrage du Ziz, grâce à l'augmentation du prix du sucre, ou en 1965 pour la nationalisation du commerce d'exportation des produits agricoles et de la pêche.

La marocanisation du secteur tertiaire devait en principe ouvrir un vaste champ d'activité à la bourgeoisie nationale.

Le texte législatif qui a résulté d'une année de travaux au cours desquels de nombreuses consultations officielles ont eu lieu avec les autorités françaises, est le dahir du 2 mars 1973, modifié sur un point que nous verrons plus loin par le dahir du 7 mai 1973. Le décret d'application qui précise les secteurs visés n'est lui-même sorti qu'après cette modification, soit le 8 mai 1973.

L'analyse des secteurs visés par ce décret est en elle-même très constructive quant aux différences, en plus et en moins, par rapport à l'objectif initial.

Précisons d'abord que cette analyse ne pourrait être complète, ne serait-ce que parce que les listes des activités économiques visées ne sont pas classées suivant un ordre systématique et à partir d'une classification d'ensemble. Ainsi la seule tentative de classification d'ensemble des activités économiques, établie pour le recensement de 1971, n'est même pas prise comme base. Ceci confirme tout d'abord ce qui est bien connu de tous, à savoir le désordre qui règne dans l'administration marocaine.

Si nous prenons un seul exemple de ce désordre, on peut relever que si le commerce des viandes, animaux de boucherie et chevaux, figure sur la liste d'activités à marocaniser d'ici le 31 mai 1974, le commerce des porcs et de la charcuterie n'y figure pas, alors que l'élevage du porc doit, lui, être marocanisé en même temps que l'élevage des bovins, ovins et volailles d'ici le 31 mai 1975. Le cheikh Makki Naciri a-t-il supervisé la première liste et oublié la seconde, ou bien peut-on penser plus vraisemblablement que la deuxième activité faisant partie des objectifs de la classe compradore ne pouvait, elle, être passée sous silence ?

De fait l'examen des listes révèle une logique interne, celle du champ d'appétit de la classe compradore et de ses limites imposées précisément par la structure de dépendance politique, économique et culturelle de cette classe.

Ainsi le secteur commercial proprement dit doit être presque entièrement marocanisé, à quelques exceptions près, dont deux, pourtant mineures, sont mentionnées explicitement dans le texte.

Il s'agit des activités de :

- « Commerce de parfums et de cosmétiques non associé à un institut de beauté »,
- et : « Commerce de la vaisselle et de la verrerie à usage domestique non associé à une activité artisanale » (souligné par nous).

Ainsi les poupées de luxe de notre classe compradore sont assurées de pouvoir faire traiter leur visage précieux, et le reste, par les soins d'agences des instituts de beauté parisiens, garanties non marocanisées.

Quant à la seconde exception, que voulez-vous, ce ne sont pas nos artisans, bien sûr, qui peuvent être considérés par notre classe dirigeante comme capable de décorer la vaisselle ou la verrerie. Nos compradores ont besoin, sur ces surfaces-là aussi, du cachet de distinction de « l'article de Paris ».

Mais une exception par omission dévoile davantage encore la dépendance de la classe dirigeante, sa dépendance politico-économique. Il s'agit de l'important secteur du commerce des produits pétroliers. S'il est pourtant un secteur parasitaire de l'implantation impérialiste au Maroc, c'est bien celui-là. Mais les puissantes sociétés du cartel international du pétrole se situent au-dessus des « arrangements » passés avec l'impérialisme français. Nous voyons là un aspect frappant des attaches politiques de notre classe compradore et de ses impuissances. L'impérialisme français installé au Maroc accepte, sinon recherche l'arrangement sur bien des secteurs commerciaux, industriels et bancaires, pour consolider sa position même. Les grandes firmes internationales qui fondent la structure dominante de l'impérialisme à l'échelle mondiale ont d'autres stratégies qui se situent au-dessus de tels comptes d'épiciers.

En dehors du commerce, quels sont les secteurs et professions visés ?

Dans le tertiaire :

— Toutes les professions de courtiers, d'agents d'affaires, de transitaires, d'agents d'assurances, d'agents maritimes. Bien sûr !

— Les transports routiers de marchandises et de voyageurs, à l'exclusion explicite des transports de produits pétroliers et de minerais. (On retrouve le même blocage devant ce qui est l'une des bases essentielles du capitalisme colonial.)

— Les locations de voitures, du matériel de travaux publics et de bâtiment.

— Mais tout le secteur de l'hôtellerie et de la restauration est laissé de côté. Les filiales de Rothschild et de la Banque de Paris et des Pays-Bas pourront continuer à exploiter et à développer sans gêne les nombreuses enclaves touristiques dont elles ont déjà couvert le pays, telle une gangrène de corruption et de désarticulation sociale et culturelle.

Nos compradores, quant à eux, pourront continuer de déguster de la cuisine française des restaurants de luxe de Casablanca, Rabat et autres lieux.

— Les Banques et les Assurances devront être marocanisées d'ici le 31 mai 1975. En fait, comme nous le verrons par la suite, c'est la marocanisation du secteur bancaire, dont les bases sociales ont été acquises dès 1964 qui a permis l'extension de la collaboration entre le grand capital français et notre classe compradore. Nous montrerons dans les chapitres suivants que l'étape actuelle est à la fois le couronnement de cette collaboration et le passage à une phase supérieure d'intégration dans la dépendance.

●

Si, comme nous l'avons vu, des parties importantes du secteur tertiaire ne sont pas visées par les textes, en revanche, quelques secteurs productifs sont concernés.

— Il s'agit tout d'abord de tout le secteur dit de « l'entreprise », du bâtiment et des travaux publics. Là encore nous montrerons comment la structure même de la collaboration classe compradore-capitalisme français conduit à cette disposition.

— Un petit nombre de secteurs industriels sont également visés. Il s'agit des industries du cuir, des huiles végétales, des savons et détergents, des engrais et des industries de montage de radio et télévision, de montage de cycles, motocycles et machines à coudre, de montage des automobiles et tracteurs. (Notons en passant à quelle misère en est réduite l'industrie marocaine. Nous en sommes encore au montage des bicyclettes, vélomoteurs et machines à coudre !)

— Enfin, au niveau du secteur primaire agricole, qu'on pourrait s'étonner de voir encore figurer sur des listes d'activités à marocaniser, se situent les exploitants forestiers, du liège, des pépinières fruitières, et comme nous l'avons indiqué, l'élevage

des bovins, ovins, du porc et des volailles. Rien n'est dit sur les puissantes sociétés qui, par leur monopole sur l'alfa, détruisent la vie des hauts-plateaux, de Missour à Berguent.

— De même, les mines, dont la nationalisation est réclamée depuis toujours par l'ensemble des forces nationales, sont délibérément laissées à l'abri, comme nous l'avons déjà vu à propos des transports de minerai.

En résumé, la liste des secteurs à marocaniser dessine la « carte » de l'association classe compradore-impérialisme. Plus précisément, comme nous le verrons, la logique de cette « carte » ne peut se comprendre qu'en fonction de l'intégration d'intérêts entre la classe compradore et les monopoles impérialistes français.

La classe compradore souhaite étendre sa part de pillage sur le maximum possible de l'économie marocaine. Mais parce que classe compradore et non nationale, classe dépendante, ce maximum est celui compatible avec les intérêts de l'impérialisme dominant au Maroc.

Pour le secteur pétrolier, l'impérialisme français en est tout juste à la guerre d'usure sur son propre territoire avec les grandes firmes du cartel international du pétrole. Pas question donc de les affronter au Maroc.

Pour les mines et le tourisme, pour les secteurs industriels tels que le textile qui passe pourtant dans la propagande officielle comme dans les illusions petites-bourgeoises comme le secteur d'expansion de la bourgeoisie nationale, pour ces secteurs qui s'insèrent de fait dans la stratégie de l'impérialisme français dans le combat sans merci qui se développe en Europe Occidentale, pas question d'accepter un « mariage ». Tout au plus y négociera-t-on la part de notre classe compradore dans les limites que les firmes impérialistes françaises se réservent de fixer cas par cas.

Ainsi, le premier ministre Ahmed Osman, tout à fait désigné pour exercer le rôle de la mariée soumise au seigneur et maître, a précisé dans sa présentation à R.T.M. des textes sur la marocanisation, que ces listes sont limitatives, quasiment définitives, qu'elles ne subiront pas de modifications majeures dans les années à venir. Et il ajoute : « Je suis convaincu, d'ailleurs, que les secteurs d'activités qui ne sont pas visés explicitement dans les textes, connaîtront dans les faits, par la voie de la négociation et du contact, l'entrée d'hommes et de capitaux marocains, ouvrant ainsi un large champ d'action à la coopération. »

Le nouveau code des investissements industriels vient de fait préciser le cadre juridique et les larges facilités offertes par l'Etat pour ouvrir un « large champ d'action à la coopération ».

Mais comment se situent, pour les secteurs d'activité visés explicitement par les textes et que nous venons d'examiner, les dispositions mêmes de ce qui est appelé la « marocanisation ». Pourquoi ces dispositions sont-elles un renforcement de l'intégration classe compradore-impérialisme, pourquoi sont-elles un renforcement de la désarticulation néo-coloniale de notre pays ?

2) Les dispositions juridiques

La notion même de marocanisation implique que soit défini qui est Marocain. On se souvient que l'un des obstacles les plus difficiles aux tentatives de conciliation entre la bourgeoisie marocaine et les autorités du Protectorat fut la prétention de celles-ci à doter les Français du Maroc de droits politiques équivalents à ceux des Marocains.

Mais voici que le dahir du 7 mai 1973 permet aux capitaux étrangers d'acquérir légalement la nationalité marocaine !

En effet, le droit néo-colonial marocain repris de la société capitaliste distingue les notions de « personne physique » et de « personne morale ».

Personne physique : la notion est simple. C'est celle connue de tous. Est personne physique marocaine le citoyen marocain.

Personne morale : le terme, ou l'adjectif choisi, révèle bien que la seule morale de la société capitaliste est celle de l'argent, désigne les sociétés commerciales et industrielles capitalistes.

Quelles sont ces sociétés ? Leurs caractéristiques sont définies par la loi. Essentiellement, elles sont de deux types :

— Pour les affaires dont la valeur en capital va de 10.000 Dh à 200.000 ou 300.000 Dh, la forme classique est la **Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)**, où tous les associés sont obligatoirement des personnes physiques, en nombre limité et connues.

— Pour les affaires importantes, la forme de société qui est en définitive la forme même de société capitaliste est la **Société anonyme**. Dans celle-ci, comme son nom l'indique, les actionnaires peuvent ne pas être connus. Il leur suffit de détenir des « actions au porteur ». Ces actionnaires peuvent être des personnes physiques ou d'autres personnes morales, c'est-à-dire d'autres sociétés anonymes, d'autres sociétés capitalistes.

C'est la structure même de la société anonyme qui permet au capital financier de contrôler, souvent avec une part de capital minoritaire, les sociétés industrielles et commerciales principales, et, à travers elles, toute la vie économique de la société capitaliste. C'est cette structure qui permet en même temps la guerre économique et financière permanente entre les grandes firmes et les grandes banques pour le contrôle par les opérations en Bourse des principales sociétés industrielles et commerciales.

Quel est donc, dans ce cadre, le dahir du 7 mai 1973 ?

Il est venu modifier le dahir du 2 mars 1973 sur un point essentiel. Le dahir du 2 mars prévoyait que le « pouvoir de marocanisation » est réservé aux seules personnes marocaines physiques ou morales de droit public.

Les personnes morales de droit public sont les établissements publics appartenant à l'Etat, les « offices » comme l'on dit couramment

Le dahir du 7 mai a précisé que les personnes morales marocaines de droit privé disposent aussi du pouvoir de marocanisation.

Cela signifie qu'une société anonyme marocaine peut « marocaniser » une société anonyme étrangère installée au Maroc.

Que signifie alors la marocanisation ? Comment reconnaît-on une société anonyme marocaine ?

Le dahir du 2 mars, ainsi modifié par le dahir du 7 mai, précise les critères de nationalité marocaine des « personnes morales ».

Pour les S.A.P.L., le principe est simple : tous les associés doivent être des personnes physiques de nationalité marocaine. Mais nous avons vu que ce type de société ne concerne que les affaires de faible importance.

Pour les sociétés anonymes, les critères sont au nombre de trois :

— La société doit avoir son siège au Maroc, ce qui est évidemment la moindre des choses.

— La moitié du capital au moins doit appartenir à des personnes physiques ou morales marocaines. Pour les personnes morales, nous avons vu qu'elles peuvent être de droit public ou privé.

— Le président du Conseil d'administration doit être marocain, et, dit le dahir, « le cas échéant », l'administrateur-délégué.

Qu'en résulte-t-il pratiquement ?

Soit une société étrangère A, opérant au Maroc. Cette société passe avec un groupe de personnes physiques ou morales marocaines un accord pour la marocanisation de l'une de ses filiales, B, à 50-50. Par suite de cet accord, une personnalité marocaine sera désignée comme président du conseil d'administration. l'administrateur-délégué qui, dans le droit marocain, conserve les pouvoirs réels pouvant, lui, rester étranger.

La société B est ainsi devenue personne morale de nationalité marocaine. Ensuite, la société A pourra « marocaniser » ses autres filiales en faisant participer la société B à 50 % des activités de ces filiales.

En pratique, la société étrangère A continuera de contrôler à 75% ces différentes filiales qui seront pourtant légalement « marocanisées ». Tel est le nouveau code de « mariage » dont se félicite, on le comprend, le Président Mohammed Amor !

Est-ce un schéma théorique ? Loin de là. Non seulement telle est bien la pratique courante du capitalisme, que nous simplifions ici, mais elle a déjà connu depuis quinze ans une importante mise en place au Maroc, qui permet justement le passage à la phase actuelle.

Pour ne prendre qu'un exemple, la COSUMAR s'est constituée par association à 50-50 entre l'ancienne COSUMA, filiale directe des grandes affaires françaises de sucre, et les représentants de notre classe compradore, par l'intermédiaire des différents organismes financiers de l'Etat. Le plus connu de ces représentants est Mohammed Karim-Lamrani, qui est lui-même un des agents des grandes banques françaises.

Cette même COSUMAR ainsi « marocaine » se retrouve en association avec les capitaux de la maison-mère française dans la SOMADIR, société chimique qui traite les sous-produits de la COSUMAR pour fabriquer la levure dont elle détient le monopole au Maroc, et différents autres produits particulièrement rentables tels que la matière de base pour la mousse plastique. Il va de soi, bien sûr, que les sous-produits vendus par la COSUMAR à la SOMADIR le sont à des prix d'amis !

Nous voyons déjà ce que signifie concrètement la « marocanisation ». Nous le comprendrons mieux lorsque nous comprendrons comment l'exemple donné pour la COSUMAR s'inscrit dans l'ensemble de la structure compradore de l'économie marocaine.

Auparavant, nous devons examiner ce qu'il pourra advenir de nos « épargnants » marocains auxquels sont ouvertes les portes des petites affaires, des S.A.R.L., et très largement d'après les déclarations officielles, les portes du crédit public.

Pourront-ils former un capitalisme national en échappant à la tutelle de la structure compradore ?

Et d'abord, quels sont ces épargnants possibles ?

Y a-t-il possibilité de structuration d'une classe moyenne et d'un capitalisme national ?

Précisons d'abord le problème posé. Il est double :

Quantitatif : Quelles sont les couches sociales qui, ne faisant pas partie de la classe dirigeante, disposent d'un revenu leur ayant permis d'accumuler les quelques 200.000 à 500.000 Dh nécessaires comme garantie au crédit que la Banque Populaire pourra consentir pour l'acquisition des petits et moyens commerces étrangers ?

L'accès de ces couches sociales à ces activités commerciales pourrait ainsi permettre de structurer et consolider la moyenne bourgeoisie, et donner ainsi au pouvoir une assise plus large.

Qualitatif : Cette moyenne bourgeoisie peut-elle se développer suivant le système du capitalisme concurrentiel et permettre ainsi au Maroc d'ouvrir la voie du développement d'un capitalisme national ? Examinons successivement ces deux problèmes.

1' Quelles couches sociales peuvent être concernées ?

Pour le préciser, nous devons déterminer quelles sont les catégories d'épargnants possibles dans les villes et les campagnes.

D'emblée, un tel travail se heurte à d'importantes difficultés statistiques. Non seulement, comme cela est bien connu, l'appareil statistique, bien que sensiblement amélioré depuis le protectorat, est encore très faible, mais surtout il est suspect. Non pas tant parce que l'effort de structuration de cet appareil qui connut un moment de sérieux entre 1958 et 1961 a été ensuite, pendant de nombreuses années, considérablement freiné, parce que justement la vérité statistique gênait notre classe compradore, mais surtout parce qu'un certain nombre de faits majeurs prouvent que le nouvel essor de cet appareil statistique rendu nécessaire par le développement de l'intégration néo-colonial est délibérément truqué pour des motifs politiques ou faussé par les démarches scientistes. Dans le premier cas, le fait majeur est le truquage du recensement de 1971 réalisé pour estomper au moins en partie l'énorme déficience de la politique économique face à la montée de la jeunesse. (Un seul chiffre suffit à le prouver : le fait que le taux de croissance de la population soit tombé, entre le recensement de 1960 et celui de 1971 de 3,2 % à 2,6 %, ce qui est une impossibilité démographique dans un tel laps de temps).

L'exemple du deuxième cas est celui des statistiques de la production céréalière qui depuis 1966 sont données par le Service Central des Statistiques à partir d'estimations de la récolte en place, en écartant les estimations concrètes des pertes à la moisson et à la commercialisation (3).

Toutefois, comme il n'est tout de même pas possible à nos maîtres de l'heure de plaquer sur la réalité concrète de notre pays une photographie statistique correspondant au modèle le plus plaisant pour les financiers internationaux, la réalité perce à travers même ces chiffres, à la double condition de les étudier dans leur intégralité et de procéder à suffisamment de recoupements ou allant aux sources les plus proches de cette réalité. Nous donnerons les résultats essentiels en distinguant nécessairement villes et campagnes.

(3) Voir à ce sujet l'étude de M. Naciri : Récoltes céréalières et situation des campagnes traditionnelles du Maroc, « Revue de géographie du Maroc », n° 16.

a) Dans les villes :

D'après l'enquête de consommation des ménages réalisée d'avril 1970 à avril 1971, 10,68 % des ménages urbains ont un revenu mensuel supérieur à 1.400 Dh par mois. De ce chiffre nous devons déduire celui des ménages étrangers qui représentent 3,7 % de l'ensemble des ménages urbains et se situent dans leur quasi-totalité dans cette tranche supérieure. En définitive, 7 à 8 % des ménages urbains peuvent être estimés d'après cette enquête comme disposant d'un tel revenu.

Dans ces 7 à 8 % tous ne sont pas, bien loin de là, des capitalistes potentiels. Non seulement parce qu'un revenu de 1.500 Dh par mois, bien que de très loin supérieur à celui des masses populaires, ne permet cependant pas d'accumuler **honnêtement** (pour le cadre supérieur concerné) les quelques 200.000 à 300.000 Dh de capital de garantie nécessaires au minimum pour pouvoir accéder au bénéfice de la marocanisation de petit et moyen commerce étranger. Mais aussi parce que les structures sociales néo-coloniales détournent à la source même cette épargne possible.

Cette même enquête donne une répartition par groupes socio-économiques pour l'ensemble du pays qui se situe ainsi :

GROUPE SOCIO-ECONOMIQUE	REVENU en Dh par mois	% des
1. Cadres administratifs supérieurs .	2.307	0,62
2. Employés de bureau	1.079	1,44
3. Professions libérales. Techniciens. Assistants	873	3,93
4. Vendeurs	564	9,21
5. Travailleurs dans l'industrie et les mines	562	9,01
6. Travailleurs des transports et ser- vices	509	13,34
7. Exploitants agricoles	383	35,40
8. Inactifs	375	5,01
9. Artisans	299	7,59
10. Population active non classée ..	271	3,18
11. Ouvriers agricoles	250	11,27

Cette répartition est en soi peu utilisable puisque mélangeant dans un même groupe socio-économique comme le groupe 7, les néo-colons et les paysans pauvres, ou les directeurs et les commis dans le groupe 2 ou le groupe 4. Nous aurons à revenir par la suite sur quelques réalités concernant les masses ouvrières et paysannes. Mais cette partie de l'enquête reste surtout intéressante pour l'étude de consommation du groupe 1 qui est, lui, homogène, celui des cadres administratifs supérieurs

La répartition des dépenses de cette catégorie est la suivante :

Alimentation 30,4 % - Habillement 10,5 % - Logement 25 % - Hygiène - Soins 8 % - Transports - Loisirs 26,1 %.

On notera déjà l'importance du poste « transports » (essentiellement transport privé automobile) et loisirs. Mais les dépenses d'alimentation révèlent des aspects pour le moins curieux. Ainsi ces messieurs consomment par ménage 111 (cent onze) litres de boissons alcoolisées par an. Quand on sait que dans ces milieux, la boisson alcoolisée qui est pratiquement la seule consommée est le whisky, on comprend à la fois le mot d'ordre que lançaient les manifestants du 23 mars 1965 et le peu de disponibilité d'une telle couche sociale à se lancer dans l'épargne.

L'étude des données relativement détaillées publiées à la suite du recensement de 1971 nous permet de serrer de plus près le problème. (Résultats du sondage au 1/10^e - Septembre 1972.)

Nous avons déjà fait des réserves sur l'ensemble de ces données. Dans le domaine de l'emploi et des professions, la principale réserve est celle concernant la dissimulation du nombre de chômeurs. Il suffira de dire que l'analyse officielle du recensement fait apparaître une population dite active (3) de 3.700.000 personnes pour l'ensemble du pays, les chômeurs ne représentent que 9 % de ce chiffre !

Toutefois, l'examen détaillé de la répartition professionnelle de la population active des villes permet de relever ce qui suit :

La nomenclature détaillée des professions permet, en dehors du groupe le plus important, mais qui ne concerne pas les villes, celui des agriculteurs, de distinguer les catégories sociales.

Ainsi, l'ensemble des ouvriers d'industrie sont classés dans les groupes 7 / 8 / 9 de cette nomenclature. Le groupe 5 / 6 correspond aux agriculteurs et ouvriers agricoles.

Les catégories professionnelles pouvant former la base d'une moyenne bourgeoisie ou de la classe dirigeante dans les villes se situent à l'intérieur des groupes suivants :

- 0/1: Personnel des professions scientifiques, techniques, libérales et assimilées ;
- 2: Personnel commercial et vendeurs ;
- 3: Directeurs et cadres administratifs supérieurs ; personnel administratif et travailleurs assimilés ;
- 4: Travailleurs spécialisés dans les services.

(3) Le recensement entend par « population active », suivant le terme consacré par les économistes bourgeois, la population en âge de travailler et qui devrait travailler (sans compter donc les lycéens, étudiants, femmes dites « au foyer », et les vieillards). Suivant cette définition, le chiffre de 3.700.000 personnes ne tient pas compte de 253.391 jeunes de moins de 15 ans, recensés cependant dans les personnes actives principalement comme bergers, cultivateurs, ouvriers agricoles (200.000) et employés de maison (40.000).

A l'intérieur de ces groupes, la nomenclature plus détaillée permet de séparer les dirigeants, les cadres et les employés, ou, pour les professions libérales par exemple, les médecins et les infirmiers.

Les chiffres publiés permettent heureusement pour les groupes 2 - 3 - 4 de retrouver cette distinction. Ils ne le permettent pas pour le groupe 0/1 et nous aurons donc à y revenir.

Quels sont, dans ces groupes 2 - 3 - 4 les catégories susceptibles de fournir la base sociale recherchée? Ce sont les suivantes :

GROUPE	CATEGORIE	NOMBRE
2 - 0	Directeurs (commerce de gros et de Détail)	1.233
2 - 1	Propriétaires, gérants de commerces de gros et de détail	24.270
2 - 4	Agents d'assurances, agents immobiliers, agents de vente de services aux entreprises (!), et vendeurs aux enchères	3.614
3 - 0	Membres du corps législatif et cadres supérieurs de l'administration publique	1.738
3 - 1	Directeurs et cadres dirigeants ..	9.605
4 - 0	Directeurs d'hôtels, de cafés et de restaurants	444
4 - 1	Propriétaires, gérants d'hôtels, de cafés et de restaurants	1.206
	Total	42.110

- Notons déjà, d'une part, que les groupes 3-0 et 3-1 font partie en fait de notre actuelle classe compradore sans compter les nombreux cadres supérieurs étrangers qui y sont inclus, d'autre part, que le groupe 2-1, de loin le plus nombreux, comporte dans sa plus grande partie des petits commerçants et gérants de commerce de détail, qui sont loin de disposer du pouvoir d'épargne nécessaire. (Les nombreux vendeurs ambulants et autres semi-prolétaires qui subsistent de ventes diverses sont classés par ailleurs en 2-5 et 2-9 et représentent 120.804 personnes recensées dans les villes.)

Si nous recherchons donc à l'intérieur de ces 42.110 personnes, la classe moyenne potentielle, celle qui pourrait « bénéficier » de la marocanisation du petit et moyen commerce étranger, nous aboutissons à un maximum estimé de 20.000 à 25.000 personnes.

Par ailleurs, dans de grands groupes 0-11, les catégories recherchées se situent elles-mêmes à l'intérieur des groupes professionnels relatifs aux professions libérales. Les effectifs de ces groupes sont les suivants :

CATEGORIE	GROUPE	NOMBRE
Architectes, ingénieurs et techniciens assimilés	0-2, 0-3	9.190
Médecins, dentistes, vétérinaires et travailleurs assimilés	0-6, 0-7	16.099
Comptables (experts-comptables)	1-1	974
Juristes	1-2	3.494

Dans les deux premiers groupes sont confondus les architectes, ingénieurs, médecins, pharmaciens, d'une part, et les techniciens, desinateurs, infirmiers, sages-femmes, etc., d'autre part. Quand on sait qu le rapport normal dans les professions entre cadres supérieurs ou « patrons » d'une part, techniciens d'autre part, se situe entre 1 à 3 au minimum et 1 à 10 au plus, et si nous retenons le rapport de 1 à 5 comme rapport moyen, nous aboutissons à un chiffre de 5.500 personnes pour ces groupes.

Au total, en incluant l'ensemble des comptables et des juristes, ces catégories professionnelles représentent un maximum de 10.000 personnes. Celles-ci, bien que faisant normalement partie de la petite bourgeoisie, peuvent pour nombre d'entre elles, disposer de revenus leur permettant d'accéder à la marocanisation du commerce.

Encore faudrait-il qu'elles préfèrent ce travail à leur métier.

En définitive, pour les villes, la base maximale possible pour la constitution de cette classe moyenne, représente 30.000 à 35.000 personnes actives sur un total de population active urbaine au sens même du recensement, de 1.403.370 personnes.

Nous aboutissons ainsi à un pourcentage maximum de 2,5 % de la population active des villes.

b) Dans les campagnes.

Bien entendu, dans les campagnes, la clé du problème est celle de la stratification sociale des agriculteurs. Ce n'est donc pas par hasard que la classe compradore, qui a centré sa politique depuis treize ans sur la mainmise des terres, a soigneusement maintenu le silence sur cette question. On sait, entre autres, que toute terre passant sous la propriété de la famille royale, est automatiquement effacée du registre de la conservation foncière. Tant du pion de vue du revenu que de la répartition des terres, rien n'est publié.

Cependant, à partir des chiffres, encore accessibles dans les années où les illusions des technocrates n'avaient pas encore été étouffées par la classe compradore, à partir aussi des quelques chiffres qui ont pu filtrer depuis, il est possible de reconstituer une image suffisamment éloquente de la réalité, et qui plus est, de la dynamique d'expansion de la classe compradore.

Quelles sont ces données ?

Les concepts technocratiques basés sur les théories bourgeoises du « développement » divisent l'agriculture marocaine en agriculture traditionnelle et agriculture moderne. De fait, l'agriculture dite traditionnelle est celle qui a pu, *relativement*, échapper à l'emprise des circuits capitalistes et impérialistes, alors que l'agriculture dite moderne est l'agriculture anciennement coloniale et maintenant néo-coloniale, intégrée au marché mondial de l'impérialisme.

Les changements structurels de la classe dominante se traduisent, d'une part, par le recul des grandes propriétés (*iqta's*) où les féodaux et autres grands propriétaires de l'ancienne classe maghzen exploitaient les *Khammès* et autres paysans pauvres, et d'autre part, par l'expansion à un rythme accéléré depuis dix ans, de la classe des néo-colons. Pour une part, il y a eu reconversion, mais pour une large part, il y a eu intrusion à la tête de ces grandes propriétés néo-coloniales, des hommes d'affaires de l'impérialisme, des cadres dirigeants de l'appareil répressif de l'Etat, et, comme cela est bien connu, une extension majeure des propriétés de la famille royale. Le recul, sinon le déclin de l'agriculture dite traditionnelle, est la conséquence directe de la politique qui concentre tous les moyens de l'Etat, économiques, financiers, politiques, répressifs, en vue de cette expansion accélérée des néo-colons, politique appelée « politique des barages ».

Concernant les terres cultivées en agriculture dite traditionnelle, les seules données d'ensemble disponibles, relatives à la répartition de la propriété, datent de 1961-1962. Elles sont le résultat d'une enquête intitulée « enquête à objectifs multiples », et ont été reprises et résumées ainsi par un ancien responsable de l'administration de l'agriculture (Nor el Ghorfi. « Contribution à l'édification d'une politique agraire ». Rabat 1964. Titre IV).

Voici donc les données d'après EL GHORFI : « Les surfacesensemencées dans l'agriculture traditionnelle par rapport à la campagne agricole de 1961-1962. (Melk.)

(voir tableau à la page 16)

	FAMILLES PAYSANNES		
	Nombre de familles	%	% cumulé
0 hectare	543.284	32,9	32,9
Moins de 1 hectare .	446.412	27,1	60,0
De 1 ha à 2 ha	233.627	14,2	74,2
De 2 ha à 4 ha	205.486	12,5	86,7
De 4 ha à 6 ha	95.301	5,8	92,5
De 6 ha à 8 ha	41.289	2,5	95,0
De 8 ha à 10 ha	28.874	1,7	96,7
De 10 ha à 15 ha	31.663	1,9	98,6
De 15 ha à 20 ha	9.253	0,5	99,1
Plus de 20 ha	14.860	0,9	100,0

	SURFACE ENSEMENCEE		
	Nombre de familles	%	% cumulé
0 hectare	0	0	0
Moins de 1 hectare	236.120	7,0	7,0
de 1 ha à 2 ha	314.838	16,3	9,3
de 2 ha à 4 ha	627.218	18,5	34,8
de 4 ha à 6 ha	512.481	15,1	49,9
de 6 ha à 8 ha	306.487	9,0	58,9
de 8 ha à 10 ha	268.723	8,0	66,9
de 10 ha à 15 ha	414.647	12,2	79,1
de 15 ha à 20 ha	172.241	5,1	84,2
Plus de 20 ha	537.756	15,8	100,0

Soulignons ici que ces chiffres ne concernent que les 2/3 des terres cultivées. En effet à ces 3 400 000 ha, il faut ajouter : 1° plus de 1 million (1.050.000) ha de terres de colonisation, suivant les estimations de 1955 pour l'ancienne zone de protectorat français ; 2° au moins 410.000 ha exploités dès 1954 par les grands propriétaires fonciers marocains et classés dès cette époque dans « l'agriculture moderne » (chiffres rapportés par N. El Ghorfi) ; 3° les terres de colonisation de l'ancienne zone de protectorat espagnol, soit au moins 100.000 hectares.

La quasi-totalité de ces 1.600.000 ha, à l'exception de quelques dizaine de milliers d'hectares distribués en lotissements de 6 ou 8 ha, reviennent à la tranche supérieure des propriétaires de plus de 20 ha. Pour l'essentiel, comme nous le verrons, elles ont été accaparées par quelques centaines de familles de la classe compradore, le reste allant aux serviteurs de l'appareil maghzen. Il ne faut pas oublier à ce sujet que depuis 1963, date où les achats de terres de colonisation ont pris une allure accélérée, aucune transaction d'achat de terre appartenant à un étranger ne pouvant être effectuée sans l'accord du gouvernement, et cet accord était, en fait, directement réservé au Cabinet Royal (Dahir sur le contrôle des opérations immobilières du 26-9-1963).

En admettant donc que cette classe compradore n'ait pas, depuis dix ans, gagné sur les terres appartenant aux petits paysans, aux paysans pauvres et aux paysans moyens, et chacun sait que ce n'est pas le cas, au contraire, on arriverait à une répartition des terres qui serait la suivante :

PROPRIETE	% des foyers ruraux	% des terres
de 0 à 4 ha (semi-prolétariat et prolétariat agricole)	87	24
De 4 à 8 ha (paysans moyens pauvres)	8	16
De 8 à 20 ha (paysans moyens : petite bourgeoisie)	4	20
Plus de 20 ha (paysans riches et classe compradore)	1	40

Nous voyons ainsi que l'ensemble de la classe moyenne à la campagne (paysans riches) et de la classe compradore, représente 1 % des agriculteurs et possède 40 % des terres, au minimum.

Comment se répartit la moyenne et grosse propriété entre la classe moyenne et la classe compradore ? Et surtout, quelle est la classe moyenne et la classe compradore ? Et surtout, quel est le sens, la tendance dominante, de l'évolution de ces dix dernières années ?

La seule étude ayant valeur d'ensemble qui permette de situer cette évolution, concerne le cas, important, des 300 000 ha de la plaine du Gharb. Cette étude donne l'évolution des structures agraires de la plaine du Gharb entre 1965 et 1970. (N. Bouderbala - Quelques données élémentaires sur l'évolution des structures agraires dans la plaine du Gharb. Revue de géographie du Maroc N° 20 1971). Cette étude est d'autant plus significative, que son auteur, qui a vécu toutes les illusions technocratiques des « experts » du projet Sebou, ne renonce pas totalement, en dépit des faits qu'il rapporte lui-même, à ses illusions. Quels sont ces faits ? Ils sont résumés par deux tableaux que nous intégrons ci-dessous :

1965

1971

	Chefs de foyers % Nombres		Superficies % ha		Chefs de foyers % Nombres		Superficie ha	
Paysans sans terre dont (1971)	8.000	16			20.000	33		1 %
Salariés agricoles permanents ..					6.000	(10)		
Petites propriétés inf. à 8 ha. ..	36.500	73	90.000	30	35.000	60	85.000	28
Moyennes propriétés 8-20 ha (dont lotissements en 1971)	4.500	9	42.000	14	4.500 (1.500)	7	45.000 (12.000)	15
grosses propriétés traditionnels sup. 20 ha	600	1,2	48.000	16	500	—	45.000	15
Propriétés modernes marocaines	100	0,2	20.000	6,5	250		65.000	25
Propriétés étrangères	—	—	60.000	20				
Domaines de l'Etat (colonisations récupérées)			30.000	10	60		20.000	6
Domaine privé de l'Etat (merjas utilisables)			10.000	3			30.000	10
							10.000	(3)
Total	50.000		300.000 ha		60.000		300.000	

On constate que dans la plaine du Gharb, l'un des fiefs de la colonisation, la propriété de plus de 20 ha représente 32,5 % des terres cultivées en 1965 et 56 % en 1970 (dont 30.000 ha, soit 10 % du total géré par l'Etat).

On constate aussi que le nombre des paysans sans terre a plus que doublé en pourcentage et a été multiplié par 2,5 en valeur absolue.

Mais d'autres constatations sont également importantes et répondent à la question que nous nous sommes posée :

Les gros propriétaires traditionnels reculent de 600 en nombre en 1965, possédant 48.000 ha à 500 en 1970 possédant 45.000 ha.

Les néo-colons passent de 100 en 1965 possédant 20.000 ha à 250 en 1970 possédant 65.000 ha !

Quant aux rêves des experts du projet Sebou qui pensaient, sur la base des recommandations de la BIRD, créer une « classe-tampon » de 40.000 chefs de foyer possédant les 2/3 de la plaine du Gharb, à raison de 5 ha chacun, ils sont restés dans les tonnes de papier du projet Sebou.

Au total, dans cette même période de 5 ans, 12.000 ha ont été distribués en lotissements à 1.500 propriétaires, mais en même temps, le nombre de paysans moyens en culture traditionnelle recule de 4.500 à 3.000 et la propriété correspondante passe de 42.000 ha à 33.000. En somme, les lotissements compensent les ventes qui vont bien, en définitive, à la classe compradore.

Et depuis trois ans ?

En 1971, après la grande peur du 10 juillet, la classe dirigeante parle de distribuer 4.000 à 5.000 ha dans le Gharb.

En 1972, après la peur encore plus grande du 16 août, la classe dirigeante distribue quelque 10.000 ha dans le Gharb, sous forme de propriété de 20 ha en moyenne, organisées en coopératives où les paysans sont réduits à la situation de travailleurs à la tâche, au bénéfice des circuits commerciaux et financiers de la classe compradore.

En 1973, les derniers hectares récupérés sur les terres des colons étrangers ne sont même plus répartis, mais mis en exploitation sous le contrôle de l'Etat par une forme moderne de Khamessat (20 % seulement du revenu de l'exploitation ira aux paysans regroupés sous forme de « Djemaâs ». C'est le socialisme de Hassan II). En fait, la peur engendre l'affolement, lequel se traduit par la fuite en avant, vers un gaspillage encore plus insensé, vers des actes précipités et démagogiques de récupération de ces dernières terres de colonisation, vers la nécessité, pour calmer le mécontentement en résultant chez le protecteur impérialiste français, de payer l'exorbitante somme de 1,8 milliard de dirhams pour récompenser les colons de ce qu'ils ont volé depuis 50 ans (chiffre avancé par le ministre des Affaires Etrangères Taïbs BENHIMA dès son voyage en France en juillet 1973).

Conséquences : la hausse des prix, l'exploitation accrue, la dégringolade vers le Khamessat.

Parmi le restant de la population paysanne active, le nombre des personnes appartenant aux autres catégories qui ont été précédemment étudiées ne dépasse pas 10.000 personnes à la campagne, soit 0,4 % de la population paysanne active.

La population paysanne active est constituée pour la majorité d'ouvriers agricoles et de chômeurs.

Globalement, et tenant compte d'une surévaluation, la classe moyenne à la campagne représente 1,5 % de la population paysanne active. Si nous revenons de nouveau à l'étude concernant la consommation pour 1970-71, nous constatons que 1,90 % des familles à la campagne a un revenu mensuel de 1.200 dirhams, ce qui ne permet pas d'atteindre le niveau d'épargne nécessaire.

En résumé, pour l'ensemble du pays, la classe moyenne qui, théoriquement, serait en mesure de constituer la base d'un développement capitaliste et capable de s'auto-structurer en tant que bourgeoisie moyenne, représente tout au plus 2 % d l'ensemble de la population active.

Finalement, c'est une base réellement très réduite pour la classe compradore !

Mais cette classe moyenne peut-elle effectivement se renforcer en tant que bourgeoisie moyenne capitaliste dans le cadre de « l'opération marocanisation » ?

2. L'opération marocanisation permet-elle la transformation de ces couches sociales en classe capitaliste nationale ?

Nous avons vu que les textes relatifs à la « marocanisation » distinguent clairement deux catégories de « personnes morales » parmi les sociétés industrielles et commerciales, deux catégories qui correspondent à deux niveaux différents quant à l'importance :

- d'une part, en ce qui concerne les petites affaires, les sociétés à responsabilité limitée qui doivent être constituées uniquement de personnes physiques de nationalité marocaine ;
- d'autre part, en ce qui concerne les grandes affaires, les sociétés anonymes pour lesquelles les textes législatifs permettent au capital étranger de consolider sa présence à travers son intégration étroite avec la classe compradore.

A cette fin, un Fonds spécial pour la marocanisation doit être créé qui sera alimenté par le Trésor Public et géré par la Banque Populaire.

De plus, est-il précisé pour le financement des opérations plus importantes, « le gouvernement compte faire jouer à la Société Nationale d'Investissement un rôle particulièrement actif ». Nous aurons à y revenir par la suite.

a) Quelles sont les facilités qui seront offertes ainsi aux moins favorisés par la Banque Populaire ?

Celle-ci pourra accorder des prêts pour dix ans aux personnes justifiant d'une fortune inférieure à 500.000 DH, à condition que le prêt n'excède pas 90 % de la participation de l'emprunteur à la marocanisation.

Lorsque ces conditions seront remplies, le prêt ne peut dépasser 250.000 DH. Les taux d'intérêt consentis sont de 4 % pour les personnes ayant un revenu annuel inférieur à 50.000 DH, et de 6 % pour les personnes ayant un revenu annuel supérieur à 50.000 DH.

Voilà donc des conditions apparemment fort avantageuses en effet et qui justifieraient, prises en soi, les théories sur la volonté de notre classe compradore de consolidation d'une classe moyenne marocaine.

Soulignons déjà cependant que le taux d'intérêt de 4 % ne fait illusion que par rapport aux taux actuels d'intérêt dans les pays impérialistes qui se situent autour de 10 %. Mais nous ne devons pas oublier que dans ces mêmes pays capitalistes, le petit et moyen épargnant peut placer son argent, même en compte bloqué dans les banques à des taux de 8 à 10 %. Ici, rien n'existe d'approchant. Le compte courant dans les banques est d'intérêt nul. Le compte bloqué, tout récent, porte intérêt à 3 %.

On notera aussi que le niveau est déjà situé des fortunes acquises nécessaires pour garantir le prêt de la Banque Populaire : le maximum est de 500.000 DM pour un maximum de prêt possible de 250.000 DH. Disons donc que pour acquérir une affaire commerciale plutôt petite valant 230.000 DH, un paysan riche possédant quelques 75 hectares ou un moyen entrepreneur devra distraire de son exploitation ou de son entreprise au moins 30.000 DH en argent liquide et justifier que cette exploitation ou entreprise vaut 400.000 DH. Celle-ci constituera donc la garantie de ce prêt, c'est-à-dire que, en cas de non-remboursement ou d'impossibilité de remboursement d'une échéance annuelle ou semestrielle, l'exploitation ou l'entreprise pourra être saisie comme gage par la Banque Populaire et mise en vente.

Nous avons vu que peu nombreux sont ceux qui pourront présenter ces garanties.

Mais surtout, nous devons nous préoccuper de savoir dans quels secteurs cette bourgeoisie moyenne place actuellement les sommes qu'elle peut épargner à partir de ces entreprises, et vers quel sort les destinent les facilités offertes par le pouvoir pour s'orienter vers le secteur commercial étranger, c'est-à-dire vers le secteur intégré aux circuits du capital financier.

b) Où va l'épargne moyenne ?

Dans son ouvrage intitulé « Intermédiation financière et développement économique du Maroc », ouvrage qui malgré sa marque technocrate reste le seul travail sérieux à ce jour sur les structures bantaires au Maroc, Abdelali Ben Amor note (p. 59) :

« L'inégalité dans la répartition des revenus et le dualisme économique donnent lieu à l'existence d'une classe épargnante qui procède à d'importants dépôts bancaires, mais il n'en reste pas moins qu'une bonne partie de cette classe, essentiellement les propriétaires terriens et les spéculateurs, fuient encore la banque.

De plus, à partir d'un certain seuil, cette classe épargnante n'investit plus, elle s'engage dans les dépenses somptuaires et retire ainsi de la circulation des liquidités qui pourraient donner lieu à d'importants dépôts.

Ceci amène Ben Amor à souligner l'essentiel, sur lequel nous aurons à revenir, « les dépôts bancaires proviennent donc essentiellement des entreprises, seules en mesure de dégager une épargne importante ». (Souligné par nous.)

Précisons qu'entreprise signifie, dans le jargon technique, uniquement les sociétés qui forment la base néo-coloniale de l'économie.

Quelles sont, les formes dites spéculatives de l'épargne, en ce sens qu'elles échappent à ce circuit néo-colonial ? Elles sont bien connues et Abdelali Ben Amor les rappelle :

- la thésaurisation sous forme de laine, de bijoux, de moutons, à propos de laquelle Ben Amor insiste pour sa part sur l'immensité des avoirs thésaurisés au Maroc ;
- les prêts spéculatifs avec participation aux bénéfices pour des opérations dont la plus courante est l'achat de moutons deux mois avant l'Aïd el Adha et la revente dans les jours précédant cette fête ;
- le circuit de financement autonome du Sud, orienté notamment vers l'épicerie.

A. Ben Amor souligne à propos de cette épargne que « son orientation vers les banques constituerait certainement un sérieux appoint aux dépôts bancaires ».

Ben Amor ne fait ici que reprendre les appréciations des technocrates du capital étranger.

On comprend que, sur la base de telles appréciations, le réseau bancaire, base principale de l'intégration du capital financier impérialiste — classe compradore, ait intérêt à poser à ses épargnants des appâts aussi reluisants que les devantures de marbre des agences dont ces banques multiplient les ouvertures.

Nous le comprendrons davantage encore lorsque nous verrons dans quel contexte global se situe le besoin impérieux pour notre classe compradore, de drainer ce qui reste encore de ressources disponibles. Comme s'en inquiète en termes techniques le rapport de la Banque du Maroc pour l'année 1972 : « Le succès du nouveau plan repose donc à la fois sur un accroissement de recettes fiscales et sur la mobilisation de toutes les ressources disponibles internes ou externes. Il s'agit d'éviter qu la création monétaire complémentaire puisse être à l'origine de tensions inflationnistes excessives qui se traduiraient, en définitive, par un ralentissement de l'expansion économique réelle. C'est à ces conditions seulement

que le financement du plan sera à la hauteur de ses légitimes ambitions. »

Mais les impasses entre lesquelles se débat notre classe compradore, impasses qui entraînent entre autres la déliquescence de l'appareil administratif de l'Etat, l'empêchent même de voir dans quels mythes elle-même s'enferme, pour élaborer sa stratégie de fuite en avant. Il est vrai aussi qu'habitué à fréquenter le beau monde d'Europe et tout à fait méprisante du vaste monde réel des quartiers populaires et des campagnes marocaines, il lui est difficile de ne pas transposer purement et simplement les schémas calqués sur les sociétés européennes, y compris sur le potentiel d'épargne des classes moyennes de ces sociétés.

Mais il est vrai également que les professeurs distingués d'économie politique du monde capitaliste auxquels ces messieurs peuvent se référer comme « autorités scientifiques » sont bien incapables eux aussi d'échapper aux mythes qu'ils contribuent pourtant eux-mêmes à fabriquer. Le sous-développement, que voulez-vous, c'est parce que la culture arriérée de ces pays n'incite pas la « propension à l'épargne ».

Ainsi Ben Amor, qui se réclame de nos politiciens petit-bourgeois, se retrouve avec ses condisciples technocrates qui écrivent dans les études officielles sur le financement du plan quinquennal 1973-1977 : « Compte tenu du montant très peu élevé du revenu par tête et de la forte propension à la consommation, la capacité d'épargne du pays est limitée en valeur absolue. Il semble toutefois que le volume de l'épargne puisse dans une certaine mesure se développer ou tout au moins s'orienter différemment. En effet, l'épargne monétaire subit à l'heure actuelle la concurrence d'autres formes de l'épargne (thésaurisation, achat de bijoux, de bétail, etc.) et de la spéculation. »

Nous avons démontré la faiblesse absolue de la bourgeoisie moyenne marocaine. Cela permet de mettre bon ordre aux résidus vivaces du passé sur « l'immensité des avoirs thésaurisés au Maroc. »

Est-ce à dire que cette bourgeoisie moyenne n'épargne pas ! Non certes, mais dans des secteurs de plus en plus limités, limités par l'expansion économique de la classe compradore et de la structure néo-coloniale.

L'exemple du principal de ces secteurs, celui de la construction immobilière ; secteur où de surcroît des données chiffrées sont disponibles, nous permet de mieux situer la réalité.

c) Qui investit dans la construction immobilière ?

Il est suffisamment fait état de ce secteur comme paradis de la spéculation. Et de fait il l'est, mais pour qui ?

D'après les données des tableaux économiques du Maroc pour 1958 et 1969, l'évolution de la valeur ajoutée dans le logement

urbain s'établit comme suit (chiffres ramenés en millions de dirhams courants) :

	1958	1969
— Impôts	4,58	79
— Salaires	—	—
— Revenus des propriétaires	551,53	1.352
Total	556,11	1.431

Voilà une branche particulièrement fructueuse : le revenu des propriétaires est passé de 55 milliards d'anciens francs en 1958 à 135 milliards en 1969 !

Mais qui investit dans cette branche ? Certes la moyenne bourgeoisie, mais d'abord et surtout la classe compradore.

Les chiffres publiés permettent de mieux cerner le problème. En effet, comme bien d'autres choses au Maroc, parce que précisément les structures coloniales n'ont pas changé, les chiffres publiés pour les autorisations de construire délivrées par les municipalités continuent de distinguer les villas, les immeubles, de ce qui s'appelait auparavant « villes européennes », et les constructions des quartiers populaires urbains, que les statistiques du Protectorat classaient sous la rubrique « constructions marocaines », et que les statistiques actuelles dénomment, faute d'imagination de nos technocrates franco-marocanisés, « Autres constructions ».

La bourgeoisie moyenne n'investit et n'a les moyens d'investir que dans ce secteur. En effet, nous considérons comme bourgeoisie moyenne, au sens concret de l'économie marocaine, et d'ailleurs de l'opération « marocanisation », celle qui peut accumuler un capital de quelques 200.000 à 400.000 DH. Aucun immeuble des centres européens des villes n'est construit aujourd'hui pour moins de 500.000 DH. Une petite villa, terrain compris, vaut au moins 2.000.000 de DH (et imagine-t-on cet épargnant mettant toute sa fortune dans cette villa ? Il en est certes, mais ce ne sont plus des « épargnants »).

Dans le troisième secteur des « autres constructions », la bourgeoisie moyenne n'intervient que pour une partie seulement, notre classe compradore ne négligeant pas pour autant cet objectif, à côté de ses constructions somptueuses pour villas et des construction à loyers élevés pour coopérants, cadres supérieurs français, hommes d'affaires et courtiers de tous genres.

Pour les six années de 1966 à 1971, les valeurs des autorisations de construire délivrées par l'ensemble des municipalités pour ces trois secteurs de la construction immobilière s'établissent comme suit en millions de dirhams :

	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Autres constructions .	51,9	60,3	47,8	93,5	176,2	190,9
Villas	32,3	40,0	50,4	69,8	100,8	106,2
Immeubles	90,7	90,7	86,6	104,1	124,7	139,9

Nous voyons ainsi que de 1966 à 1971 la construction d'immeubles pour Européens et francisés dans le centre des villes a été multipliée par 3,3. Ces investissements dans les constructions des quartiers populaires n'ont eux augmenté que de 1,5, ce qui, compte tenu de la hausse des prix, est en fait une stagnation. En effet, en surfaces construites, les constructions des quartiers populaires restent pratiquement stables, étant multipliées par 1,08, tandis que les constructions pour immeubles chers et pour villas ont plus que doublé.

Ceci nous permet, en passant, de situer quelques voies possibles de « mobilisation de toutes les ressources disponibles internes ou externes ». Mais il est douteux que notre classe compradore arrête le rythme de construction des villas d'Anfa et du Soussi !

Quant à la part des 100 millions de dirhams d'« autres constructions » où la bourgeoisie moyenne peut investir, elle représente peu de chose par rapport aux quelques 2 milliards de dirhams de dépôts dans les banques privées.

Voilà qui est loin également des sommes sur lesquelles compte le Plan Quinquennal 1973-1977 au titre du concours des institutions financières, sommes qui se montent à 3,5 milliards de dirhams !

d) Le plan « logement économique » de la classe compradore.

Ce contexte nous permet de comprendre le plan « logement économique » qui est l'un des chevaux de bataille de notre classe compradore pour le nouveau plan quinquennal.

Nos mêmes technocrates de la planification reconnaissent à propos du Crédit Immobilier et Hôtelier (C.I.H.) : « En ce qui concerne le crédit à la construction, les prêts du C.I.M. ont été jusqu'à présent orientés pour leur plus grande partie vers les classes les plus aisées de la population », et ils poursuivent : « Certes, cette situation ne résulte pas uniquement du système de financement. Il n'en reste pas moins que les normes de crédit gagneraient à être réaménagées pour mieux orienter les ressources disponibles vers la construction de véritables logements économiques. »

Le malheureux Habib El Fihri, actuel directeur général du C.I.H., qui termine ses cinq mois noirs de Ministre de l'Education nationale couché sur le bitume de l'aéroport de Salé le 16 août 1972, s'est vu interpellé publiquement par Hassan afin de faire preuve de l'imagination nécessaire en cette matière.

En décembre 1972, sous le titre « Le sens de l'opération logement : les milliards en Suisse et les enfants qui meurent », nous montrions que ce plan ne résout rien pour plus des 2/3 des habitants des villes et qu'il est un moyen supplémentaire de drainer l'argent des ouvriers qualifiés, fonctionnaires et petits commerçants disposant d'un revenu de 600 à 800 DH par mois.

Nous écrivions à ce sujet ceci : « **Que signifie le plan de logement du pouvoir ?** Le but principal du pouvoir, non avoué mais clair à travers les déclarations de Hassan Zammouri, ministre de l'Habitat, est le suivant : le pouvoir est de plus en plus à court de devises qui lui permettent de payer à l'étranger ses dépenses et surtout de mettre à l'abri les capitaux volés par la classe dirigeante sur le dos du peuple. La décomposition du régime lui rend plus difficile l'accès à l'aide financière impérialiste. Il lui faut donc présenter des garanties plus sérieuses que celles fournies par la clique de voleurs au pouvoir. Les garanties, ce sont les ouvriers qualifiés de l'industrie et du transport, les petits commerçants, qui les présentent pour les banquiers internationaux et au bénéfice du régime.

Ces ouvriers et petits commerçants, attirés par l'idée de devenir propriétaires, auront à augmenter leurs charges actuelles de loyer pour payer ces logements.

Les hommes du pouvoir, eux, auront double bénéfice : 1° les devises de la B.I.R.D. qui pourront aller directement dans leurs comptes en Suisse ; 2° les fructueux bénéfices que l'opération rapportera aux grosses entreprises du bâtiment auxquelles ils participent et qui auront à construire ces logements. »

Sous cet angle, on peut dire que la classe compradore a parfaitement appris depuis dix ans à utiliser tout le tableau de l'appareil d'Etat pour satisfaire son appétit sans limite de domination économique. Il est vrai qu'elle bénéficie de l'expérience de près d'un siècle et demi de parasitisme de ses tuteurs et associés du capital financier français.

Quels sont en effet les développements de ce plan depuis décembre 1972 ?

— Le renforcement politique, économique et financier des grosses entreprises étrangères du bâtiment par le mécanisme de la « marocanisation », c'est-à-dire par l'intégration méthodique de la classe compradore.

— Le renforcement du rôle du C.I.H. constitue à la fois le relais nécessaire pour les crédits que la classe compradore espère obtenir de la B.I.R.D. et un excellent moyen, au titre du crédit élargi réclamé par Hassan, de consentir des cadeaux fructueux aux « promoteurs » de ces opérations immobilières. Déjà sous le

protectorat, en 1951, un tel système avait été mis en place et appliqué aux premiers bâtiments de Bernoussi à Casablanca. Depuis, ces pionniers de la construction immobilière ont fait leurs armes dans les trafics à grande échelle en France et reviennent pour de nouvelles opérations avec leurs vieux amis du Maroc.

— Pendant que l'opération logement économique va fermer à la bourgeoisie moyenne les portes de l'investissement immobilier dans les quartiers populaires et ruiner la petite entreprise marocaine, l'opération marocanisation du secteur tertiaire leur ouvre une porte qui leur apparaîtra ainsi la seule issue de secours. Ainsi le chat comprador joue avec la souris bourgeoisie nationale.

Mais où conduit cette issue de secours ?

e) Que devient ce nouveau commerçant ?

Pour aller plus loin, nous devons comprendre quel est le rôle des banques et des organismes spécialisés de crédit qui s'y apparentent. Lénine en a donné une claire définition dans son ouvrage « L'Impérialisme, stade suprême du capitalisme » : « La fonction essentielle et initiale des banques est de servir d'intermédiaire dans les paiements. Ce faisant, elles transforment le capital-argent inactif en capital actif, c'est-à-dire générateur de profit, et, réunissant les divers revenus en espèces, elles les mettent à la disposition de la classe des capitalistes.

« Au fur et à mesure que les banques se développent et se concentrent dans un petit nombre d'établissements, elles cessent d'être de modestes intermédiaires pour devenir de tout-puissants monopoles disposant de la presque totalité du capital-argent de l'ensemble des capitalistes et des petits patrons, ainsi que de la plupart des moyens de production et des sources de matières premières d'un pays donné, ou de toute une série de pays. » (Tom I des Œuvres choisies, p. 678-679, chapitre II.)

Disons tout de suite que pour un pays comme le Maroc, ces monopoles ont leur base à l'extérieur du pays, dans les pays impérialistes. Comme nous le verrons, les banques marocaines sont le lieu principal où se noue l'intégration financière et économique de la classe comprador et de ces monopoles impérialistes. Mais elles restent, quant aux décisions fondamentales, quant aux orientations stratégiques, dépendantes de ces monopoles extérieurs.

C'est pourquoi, soit dit en passant, le centre principal, décisif, du pouvoir économique, et par conséquent politique, n'est pas au Maroc, il est à l'extérieur du Maroc.

Ainsi, puisque le rôle premier des banques est de réunir les divers revenus en espèces pour les mettre à la disposition de la classe des capitalistes, ceci se traduit ici au Maroc par le fait que le rôle premier des banques et institutions financières du Maroc est de mettre cet argent à la disposition de l'association classe comprador-monopoles impérialistes.

Voyons concrètement notre paysan riche ou notre petit ou moyen entrepreneur entrant, alléché par le crédit Banque Populaire, dans le circuit de l'opération marocanisation.

Il a une terre ou une entreprise qui représente une valeur de quelques 300.000 DH. Il réussit à distraire du fruit de cette exploitation quelques 25.000 DH en espèces et obtient, dans les meilleurs des cas, en supposant que l'opération se déroule sans corruption et sans privilège de relations, ce qui est, on le sait, tout à fait utopique, un crédit de 200.000 DH pour acquérir un fonds de commerce d'un étranger valant 225.000 DH.

En fait, il vient de s'engager à travailler pour dix ans pour l'association classe compradore - monopoles impérialistes.

En effet, il signe un premier engagement formel, celui de rembourser chaque année, pendant dix ans, intérêts compris, quelques 30.000 DH. On nous dira que c'est bien la moindre des choses et que les bénéfices de ce commerce lui permettront justement ce remboursement. Certes, à condition que ce bénéfice corresponde à un revenu de 13 % du capital investi, ce qui est pour le moyen et petit commerce, largement supérieur aux taux de rentabilité de ce secteur. Par exemple dans le secteur des constructions immobilières à bon marché, plus rentable pourtant, le taux normal est de 10 %.

De plus, ce commerce ne pourra vivre que s'il s'y adonne lui-même (il est évident que pour dégager un tel profit, il ne pourra le partager avec un gérant). Il devra donc, à la différence de la propriété immobilière, délaisser ses occupations sur sa terre ou dans son entreprise, et ceci d'autant plus que chaque année pèse la menace de vente aux enchères de sa propriété ou de son entreprise s'il n'arrive pas à payer l'échéance de remboursement.

Nous voyons que, par la force des choses, il sera conduit à abandonner ses activités antérieures où il vivait presque en circuit autonome et sans dépendre des banques pour devenir un commerçant coincé entre les banques, les monopoles d'importation ou de production des marchandises qu'il a à vendre, et l'appareil répressif de contrôle des prix et du service des impôts, coincé en fait, de tous les côtés, par l'appareil de la classe compradore et des monopoles impérialistes.

Prenons un exemple qui nous permette de mieux situer qui profite du travail de ce commerçant, celui de l'important secteur des produits laitiers.

Notons déjà que si ce secteur a pris une telle importance dans le commerce dit moderne, c'est-à-dire néo-colonial, c'est du fait de la destruction, déjà au temps du Protectorat, mais plus encore depuis, des circuits autonomes du lait et de production et de distribution de beurre.

En fait, un monopole domine ce secteur et étouffe d'ailleurs non seulement la distribution mais toute possibilité de développement de l'élevage, la centrale laitière de Casablanca, fondée

par la Banque de Paris et des Pays-Bas, et maintenant « marocanisée » avec la participation du Prince Abdallah. La filiale de cette société, Maroc-lait, a le monopole de l'importation des produits laitiers. Ainsi les importations de ces produits ont doublé en valeur de 1961 à 1971, passant de 36 millions de DH à 73 millions de DH.

Concernant le beurre importé qui prend de plus en plus d'importance dans l'alimentation de base de la population urbaine, du fait de la disparition sur les marchés urbains de l'huile d'olive des huileries artisanales, elles-mêmes fermées pour la plupart, et du renchérissement et de la mauvaise qualité des huiles végétales industrielles également contrôlées par l'association des monopoles étrangers - classe compradore, le prix moyen au détail est passé de 2,32 DH le kilo en 1970 à 6,80 DH en décembre 1971. Depuis, l'ascension a continué et on ne trouve pratiquement de beurre dans les villes à moins de 9 à 10 DH le kilo.

Pendant le même temps, le marché international du beurre souffre d'une grave crise de surproduction. Le prix international de 3 DH le kilo tombe de fait, dans les marchés importants, à 20 DH et jusqu'à 1,6 DH le kilo. La Société Maroc-lait profite, on le voit, largement de cette situation.

Quant au commerçant marocain, ses marges sont fixées par voie d'arrêt du premier ministre. Elles sont de 0,10 DH le kilo pour le grossiste et de 0,28 DH le kilo pour le détaillant.

Voilà pour qui travaillent le petit et le moyen commerçant marocains actuels ou celui qui voudra s'intégrer demain dans ce circuit: voilà à quoi le destinent les facilités de crédit de la Banque Populaire!

Tel est en fait l'objet de l'opération marocanisation pour les petites et moyennes affaires: ouvrir à la classe compradore et aux banques impérialistes la porte des propriétés agricoles et des entreprises encore possédées par la bourgeoisie moyenne et qui échappent à leurs circuits financiers. Réduire cette bourgeoisie moyenne à l'état d'agents de vente prisonniers des monopoles impérialistes-compradores.

C'est ce que les « experts » financiers de l'impérialisme appellent la « monétarisation de l'économie », objectif enseigné dans les Facultés comme voie nécessaire de « développement économique ». Développement, certes, mais du pillage et de la désarticulation néo-coloniale!

f) Le rôle de la Banque Populaire.

Certains pensent que la Banque Populaire échappe à la définition du rôle des banques, qu'elle est, comme son nom l'indique, un banque pour le peuple. On voit en effet la sollicitude de nos dirigeants.

Qu'en est-il en réalité?

A. Ben Amor, dans son ouvrage déjà cité sur les banques où il n'échappe pourtant pas, du fait de sa formation technocratique, aux mirages de la monétarisation, procède à une critique détaillée de la Banque Populaire. Il y démontre que celle-ci ne peut pas

échapper aux règles de la gestion bancaire. La Banque Populaire reste, comme les autres banques, un organisme destiné à réunir les divers revenus en espèces pour les mettre à la disposition de l'association classe compradore-monopoles impérialistes.

Mieux que des discours, les données suivantes, citées par Ben Amor, le démontrent. Précisons que le fait qu'elles datent de 1966 ne change rien à la démonstration, A. Ben Amor montrant dans son étude sur la politique de la Banque Populaire, qu'elle ne peut, sous peine de déficit et de risque de faillite, échapper aux règles de la gestion capitaliste.

C qui montre bien, soulignons-le, qu'on ne peut réformer le système, même par des nationalisations du secteur bancaire privé. Il faut le briser, briser l'appareil de la classe compradore et de son support impérialiste.

Particulièrement significatif est à ce sujet l'historique des premières années du Crédit Populaire, après la réforme de 1961 qui tendait à lui donner une assise plus large et à « marocaniser » le système en assurant à notre classe dirigeante un contrôle plus étroit de ses opérations.

A. Ben Amor donne, pour illustrer cet historique, l'évolution de l'indice de concentration qui permet de situer comment se répartit l'utilisation des ressources.

En d'autres termes, si l'ensemble des petits épargnants qui effectuent des dépôts dans les succursales de la Banque Populaire recevait un pourcentage de crédits équivalant à leur pourcentage de dépôts l'indice de concentration serait égal à zéro. Si au contraire les sommes déposées par ces petits épargnants sont utilisées de préférence pour accorder des crédits aux gros clients, l'indice se rapproche de 1.

Or cet indice qui se situait dès l'origine au voisinage de 1, est descendu à 0,70 en 1963, ce qui est encore une répartition très inégale du crédit. Cependant cet élargissement relatif des crédits vers le petit épargnant a entraîné, souligne Ben Amor, des pertes substantielles. « Ainsi, précise-t-il, assiste-t-on à partir de 1963 à un renversement de la tendance et à un délaissement progressif de la petite entreprise. »

Voici les chiffres publiés par Ben Amor :

	1963	1964	1965	1966
Indice de concentration.				
Résultats globaux (en millions de DH)	0,70	0,78	non publié	0,81
	— 3	— 2,4	— 1	+ 1,25

Au 31 octobre 1966, la répartition des comptes créditeurs (c'est-à-dire de l'argent déposé à la Banque Populaire) et des engagements (c'est-à-dire de l'argent prêté par la Banque Populaire) montre que la grande majorité des sommes déposées viennent des petits et moyens épargnants et la majorité des sommes prêtées va à quelques gros clients.

Ainsi les épargnants ayant déposé des sommes inférieures à 100.000 DH, ce qui couvre largement les capacités de la bourgeoisie moyenne, représentant 99,3 % du nombre des clients et 65,25 % du montant total des dépôts.

En revanche, les prêts consentis jusqu'à concurrence de ce même montant ne représentent que 23,60 % du montant des engagements.

Mais d'autre part, les gros clients, ayant déposé des sommes supérieures ou égales à 500.000 DH, s'ils ne représentent que 18,43 % du montant des dépôts et 0,09 % de l'ensemble des clients, bénéficient pour les prêts, de 48 % du montant des engagements.

On voit bien que la Banque populaire n'a pas d'autre but que de récupérer l'argent des petits et moyens épargnants pour le mettre à la disposition de notre classe dirigeante.

Simplement la dame, un peu usée, tente aujourd'hui de se refaire un maquillage sous le nom d'opération « marocanisation ».

G) Qui va « marocaniser » les affaires moyennes et petites étrangères ?

De ce qui précède, nous voyons que :

1° La moyenne bourgeoisie actuelle représente au maximum 2 % de la population active.

2° L'opération « marocanisation » vise à mettre complètement cette moyenne bourgeoisie sous la coupe de l'association classe compradore-monopoles impérialistes. Elle ne saurait en aucun cas conduire à une amorce de développement capitaliste autonome au Maroc.

3° Cette moyenne bourgeoisie ne pourra, si elle est séduite par les pièges tendus, que difficilement se dégager de ses activités économiques actuelles pour s'orienter vers les nouveaux secteurs offerts. En tout état de cause, les capacités d'épargne de cette classe sociale sont très en dessous des prévisions escomptées par le plan quinquennal 1973-1977.

En définitive, il ressort que l'opération marocanisation permettra une nouvelle expansion économique, non de la bourgeoisie moyenne, mais de la classe dirigeante, en outre du renforcement de la structure dominante fondée sur la dépendance de cette classe compradore par rapport au capital financier étranger et plus particulièrement français. Cependant cette nouvelle expansion ne sera pas réalisée pour ce qui concerne les affaires moyennes et petites, par les moyens escomptés par les experts distingués de nos banquiers compradores.

Si le drainage possible de la maigre épargne de la bourgeoisie moyenne est très en dessous du potentiel escompté, ce qui reste disponible n'entre pas dans les calculs économiques et dans les comptes de la nation, et encore moins dans les modèles universitaires du « développement » capitaliste. Ce qui reste disponible pour les affaires moyennes et petites à « marocaniser », c'est le fruit du vol et de la corruption par les sous-fifres de notre classe compradore.

Hauts fonctionnaires parasites, cadres administratifs supérieurs à 111 litres de whisky par an, commissaires et inspecteurs de police entre deux séances de torture, magistrats véreux, tels sont les candidats à la marocanisation de ces affaires.

Tous ceux qui, valets serviles de notre classe compradore mais pas suffisamment haut placés pour bénéficier des postes des conseils d'administration des grandes entreprises et des banques impérialistes, tous ceux qui bénéficient par leur servilité des miettes du vol, du pillage et du sang du peuple, voilà les candidats à la marocanisation de ces affaires. Pour ceux-là, nul besoin de s'assurer du remboursement des crédits de la Banque Populaire. Ce vol, n'est-ce pas, offre une garantie suffisante et puis il faut bien aussi occuper les loisirs des dames de ces mesiseurs. La rue du Prince Moulay Abdallah, bien nommée car centre du commerce de luxe et de la jeunesse dorée de Casablanca, comptera quelques commerçants indiens et européens de moins et quelques marionnettes féminines de plus.

Témoin de ces appétits est cette annonce parue dans la presse au lendemain du discours du premier ministre sur la marocanisation. Quatre jeunes Marocains disposant de un million de dirhams s'y déclarent « disposés à prendre en mains, ensemble ou séparément, une ou plusieurs affaires rentables dans le cadre de la marocanisation volontaire ou en application du dahir » (« Maghreb-Informations » 24-5-73).

Et encore ceux-là ne sont pas les mieux placés. Nos commissaires et inspecteurs de police n'ont pas besoin de recourir aux annonces de presse pour savoir où se trouvent les affaires rentables, rentables grâce au trafic et à la protection policière, ni pour savoir comment y accéder. Au demeurant, dans le domaine des cafés, des crémeries et des épiceries de luxe, cette opération est déjà largement entamée par ces messieurs.

Mais alors, développement capitaliste ? Développement de la bourgeoisie moyenne ? Il faudrait en rire si le sang et la misère du peuple n'étaient en jeu.

Développement du gang qui domine le pays. Développement du pillage. Développement de la gangrène qui pourrit la classe dirigeante et ses associés impérialistes.

« Lumpen-développement d'une lumpen-bourgeoise », comme disait l'économiste marxiste A. Gunder-Frank.

Voilà la marocanisation ! Pas en avant certes, pas en avant vers un état plus avancé de la décomposition de notre classe compradore. Voilà la marocanisation.

Il reste bien sûr aux militants révolutionnaires de savoir mobiliser et organiser les forces du peuple pour en finir avec cette gangrène. ■

Septembre 1973.